

*Date de dépôt : 8 mars 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner : PSD Tête GVA Casai-Aéroport, quel rôle pour ce dernier ? (question 1)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 25 janvier 2012, l'Etat de Genève présentait publiquement le projet stratégique de développement PSD Tête GVA Casai-Aéroport. Basé sur les résultats des PACA Genève-Meyrin-Saint-Genis et Genève-Ferney-Gex, et englobant la partie de ces PACA situés au sud de l'aéroport, ce projet doit définir d'une manière plus fine à travers un plan-guide le contenu de ce périmètre en matière de dessertes routières et ferroviaires, de logements, de bureaux et de nature, s'il reste encore une place pour cette dernière.*

*Ce jour-là, il y avait, aux côtés des représentants de l'Etat, les conseillers administratifs en charge de l'aménagement du territoire des communes de Meyrin et Vernier. Leur appartenance au collège d'experts du PSD, garantira, je l'espère, la prise en compte des attentes des communes, les plans directeurs de ces dernières étant par ailleurs connus et disponibles.*

*La volonté clairement énoncée des habitants d'être partie prenante du processus devrait aussi inciter l'Etat à miser sur un processus participatif à part entière. L'intégration des habitants aux réflexions permettra aux mandataires de mieux comprendre ceux qui vivent dans le périmètre du PSD et, je l'espère, de faire émerger des propositions consensuelles.*

*Reste qu'il y avait un grand absent le 25 janvier. Alors même qu'il occupe une partie centrale du périmètre, l'aéroport international de Genève n'était pas présent.*

*En participant à une assemblée associative quelques jours plus tard, j'ai appris par hasard et avec étonnement que l'aéroport de Genève avait un plan-directeur, mais que les responsables ne voulaient pas le mettre à la disposition des services de l'administration et mandataires travaillant sur le PSD Tête GVA Casai-Aéroport. D'où ma question :*

***Comment aboutir à un plan-guide crédible, si celui-ci ne tient pas compte du plan directeur de l'aéroport international de Genève ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La présente interpellation résulte probablement d'une mauvaise compréhension de ce qu'est le plan directeur de l'Aéroport international de Genève (AIG). Il s'agit exclusivement d'une étude qui propose dans les grandes lignes l'adaptation de l'infrastructure aéroportuaire afin de répondre à la demande future en termes de trafic. Elle concerne uniquement le périmètre actuel de l'aéroport et n'impacte pas le développement des territoires bordant l'aéroport. Cette étude ne prévoit aucun changement en ce qui concerne les frontières actuelles du périmètre aéroportuaire ni les interfaces (accès routier, transports publics, etc.).

A l'inverse, le projet stratégique de développement (PSD) Tête GVA Casai-Aéroport concerne l'évolution de l'aménagement en dehors de la plateforme aéroportuaire. En d'autres termes, l'AIG n'est qu'un rive rain de ce PSD, au même titre que les particuliers ou les entreprises installées dans la région.

Le PSD tient évidemment compte des impacts de l'activité actuelle et future de l'aéroport, en particulier s'agissant de la définition des zones de bruit. Des contacts réguliers ont lieu entre la direction de l'aéroport et la direction de l'aménagement du territoire afin de coordonner le développement de toute la zone aéroportuaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER